



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière**

Maintien du droit à la retraite anticipée pour les ex-instituteurs ! Retrait du projet de loi gouvernemental !

L'article 5 du projet de loi sur la réforme des retraites prévoit d'allonger la durée d'exercice requise dans le corps des instituteurs pour conserver le droit à la retraite anticipée pour services actifs de 15 ans à 17 ans.

Ce dispositif qui concernerait entre 30 000 à 50 000 professeurs des écoles qui, ayant perdu leur statut d'instituteur après 15 ans de service actif (après avoir passé le concours interne par exemple) ne répondraient plus au nouveau critère de 17 ans.

Interrogé par la FGF-FO, le Secrétaire d'Etat à la fonction publique a confirmé que cet article ne concernerait pas les ex-instituteurs, passés dans le corps des professeurs des écoles après 15 ans d'exercice, et pour lesquels serait maintenu le droit à la retraite anticipée.

Plus que jamais, le SNUDI-FO, avec la FGF et la confédération exige le retrait intégral du projet de loi portant sur la « réforme » des retraites qui remet en cause les droits de tous les salariés !

Ni négociable, ni amendable,

Grève interprofessionnelle pour le Retrait du projet de loi gouvernemental !

Tous en grève le 7 septembre 2010 !

Montreuil le 9 juillet 2010